

PROCES VERBAL - SEANCE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 5 septembre 2017 à 20h30 dans la salle du conseil de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2017,**
- 2. Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de Loire : rétrocession et domaines publics,**
- 3. Travaux de réfection des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires – lot menuiseries/serrurerie,**
- 4. Cimetière : délibération pour autoriser la signature des travaux de reprise des sépultures en terrain commun avec une entreprise,**
- 5. Point sur la rentrée scolaire,**
- 6. Point sur l'avancée des travaux en cours,**
- 7. Affaires diverses.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et dévoués.

Christian BALIGAND,
Le Maire

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BALIGAND Christian, Maire.

Présents : MM. BALIGAND, ALMAZAN ESPADA, BALLUAIS, DELLIERE, DESCHAMPS, FEAU, HERCÉ, LALANDE, LE GAL-MESME, LEGROS, LEVRARD, MINISINI, POMMÉ, ROUSTEL.

Absents : MM. ABILY, ABREU, FOURMOND, FRAPPIER, LENOIR, RAUX, ROUSSET, VANNETZEL.

Procuration de :

Sandrine MAILLARD à Christian BALIGAND,
Annie MEDARD à Emmanuelle LE GAL-MESME,
Lise MENAGER à Valérie LEGROS,
Johnny MENU à François DESCHAMPS,
Eliane VEQUAUD à Michel LALANDE.

Secrétaire de séance : Jean-François POMMÉ.

Monsieur le Maire présente Mickaël PAUMIER, nouveau responsable du service technique depuis le 1^{er} septembre dernier.

Madame Marie MORVILLERS, personnel de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, présente le service petite enfance.

*Le quorum étant atteint, l'ouverture de la séance est réalisée à 21h15.
Monsieur Jean-François POMMÉ est désigné secrétaire de séance.*

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2017

Présentation : Christian BALIGAND

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal du 18 juillet est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

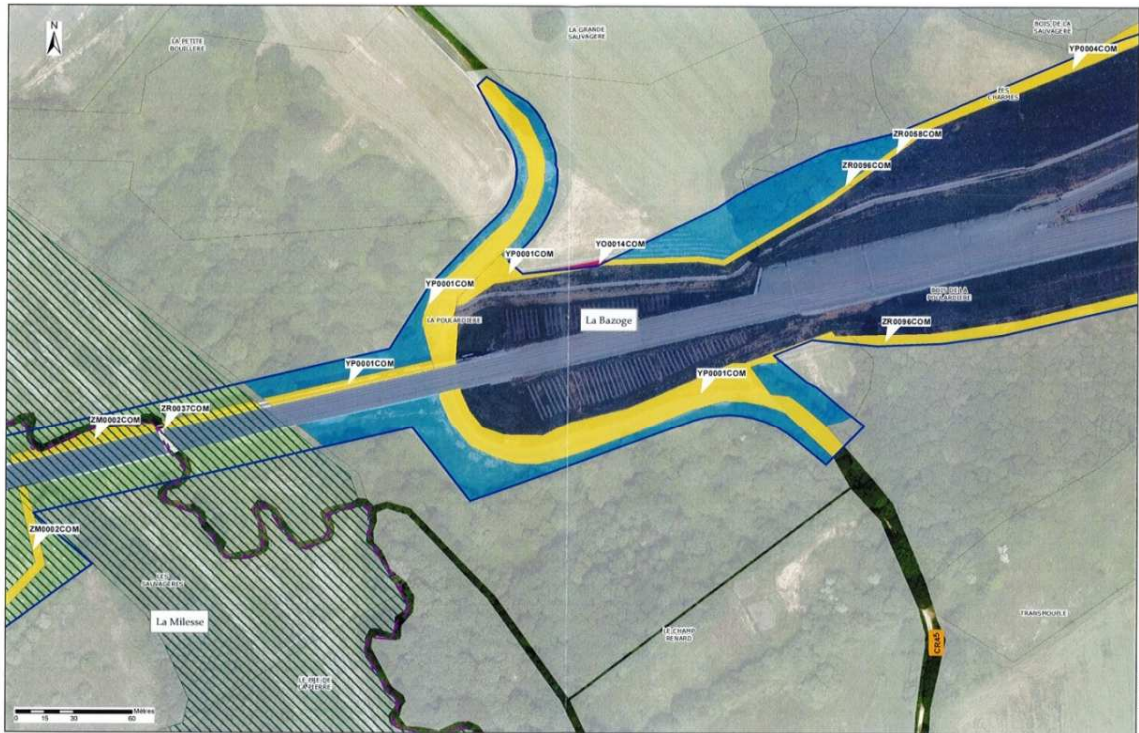
2. Ligne Grande Vitesse Bretagne Pays de Loire : rétrocession et domaines publics

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de la LGV, la société EIFFAGE a adressé à la commune une proposition de rétrocession des surfaces attribuées à la commune.

Les parcelles ont fait l'objet d'un traitement par un géomètre.

N° parcelle	SURFACE
YL0030COM	20.60
YL0157COM	2.60
YL0160COM	12.90
YM0004COM	450.43
YM0009COM	1.97
YM0009COM	77.70
YM0009COM	3 006.71
YM0042COM	3 213.54
YM0048COM	2 616.15
YM0048COM	1 015.41
YM0048COM	315.34
YO0014COM	61.83
YP0001COM	438.09
YP0001COM	1 927.20
YP0001COM	3 299.01
YP0001COM	623.09
YP0004COM	2 960.51
YP0005COM	1 608.59
ZR0037COM	252.96
ZR0058COM	109.01
ZR0096COM	1 420.19
ZR0096COM	171.29



Ligne à Grande
VITESSE
Bretagne - Pays de la Loire

- Légende**
- EMPRISE FONCIERE
 - RETRO CD
 - RETRO COMMUNES
 - REVENTES
 - DEL
 - COMPENSATION
 - COMPENSATION
- 1:1 500

LGV BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE
RETROCESSIONS COMMUNES



21 JUIN 2017



Ligne à Grande
VITESSE
Bretagne - Pays de la Loire

- Légende**
- EMPRISE FONCIERE
 - RETRO CD
 - RETRO COMMUNES
 - REVENTES
 - DEL
 - COMPENSATION
 - COMPENSATION
- 1:1 500

LGV BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE
RETROCESSIONS COMMUNES



21 Juin 2017



Ligne à Grande
VITESSE
Bretagne - Pays de la Loire

- Légende**
- EMPRISE FONCIERE
 - RETRO CD
 - RETRO COMMUNES
 - REVENTES
 - DEL
 - COMPENSATION
 - COMPENSATION
- 1:1 000

LGV BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE
RETROCESSIONS COMMUNES



21 Juin 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous le 6 septembre à 10h00 avec la société EIFFAGE concernant la route qui traverse le Bois de Monthéard pour une remise en état de cette voie. Il est en attente de leur proposition de remise en état.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- a) Donne son accord de principe à la rétrocession des parcelles visées ci-dessus,***
- b) Emet des réserves à 3 endroits :***
 - 1) entre la parcelle YP0001COM et la parcelle ZR0096COM en ce qu'il semble manquer une réserve de 3 mètres pour permettre le passage d'un engin,***
 - 2) concernant la parcelle YO0014COM en ce que sa rétrocession serait nécessaire pour la réalisation d'un chemin de randonnée,***
 - 3) entre les parcelles ZR0096COM et YP0001COM en ce qu'il est nécessaire, en raison de la végétation en place, de confirmer sur place le passage réservé pour la commune.***
- c) Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif concrétisant la promesse de rétrocession et tous actes y afférents.***

3. Travaux de réfection des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires – lot menuiseries/serrurerie

Présentation : Christian BALIGAND

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise titulaire du lot menuiserie/serrurerie, la société H&H, pour les travaux de réfection des vestiaires du stade de football et des locaux périscolaires est en procédure de liquidation judiciaire et ne pourra donc pas honorer la fin de ces deux chantiers.

Un courrier du mandataire judiciaire a été adressé à la commune le 27 juillet dernier.

En accord avec l'architecte et après avoir consulté notre avocat, Maître FORCINAL, le candidat arrivé en 2^{ème} position lors de la procédure de consultation a été contacté et il a accepté d'assurer la suite des travaux.

Il s'agit de l'entreprise SPBM.

La proposition financière de la société SPBM a été revue par l'architecte. L'entreprise H&H avait été retenue pour un montant de 37 491.42 € HT. Elle a, à ce jour, réalisé les travaux de démolition et les travaux de mesure pour un montant de 2 287.70 € HT. Le fabricant de fenêtres, la société FENETREA, a souhaité être payé en direct par la commune et la livraison des menuiseries est attendue à partir du 18 septembre pour un montant de 5 014.26 € HT.

La société SPBM, pour les prestations restantes, propose un prix de 39 275 €. Elle posera les menuiseries et reprendra tout ce qu'il reste à finir.

Pas de question, ni d'objection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché du lot menuiserie/serrurerie des travaux de rénovation du stade de football et des locaux périscolaires à l'entreprise SPBM, 9 rue de Haut-éclair 72610 ARÇONNAY pour un montant de 39 275 € HT.

4. Cimetière : délibération pour autoriser la signature des travaux de reprise des sépultures en terrain commun avec une entreprise

Présentation : Jean-François POMMÉ

Monsieur POMMÉ explique au Conseil Municipal que par délibération n° 81 du 3 octobre 2016, le Conseil Municipal a donné son accord à la reprise des sépultures situées en terrain commun pour les sépultures dont le délai de 15 ans est atteint.

A l'issue de cette délibération, une notification a été envoyée aux membres connus des familles concernées et un affichage a été réalisé en mairie et au cimetière sur les sépultures.

Un délai de 6 mois a été laissé aux familles.

Monsieur POMMÉ explique qu'il convient désormais de procéder à la reprise matérielle des sépultures, et qu'à cette fin, 3 entreprises spécialisées ont été consultées :

- Entreprise TOUCHARD : 48 655,80 € TTC
- Entreprise DULUARD : 33 240,00 € TTC
- Entreprise COLLET : 60 946,00 € TTC

Monsieur POMMÉ précise que les travaux à réaliser sont les suivants :

- mise en sécurité des lieux,
- évacuation et destruction des monuments,
- creusement des fosses et exhumation des corps,
- mise en reliquaire dans l'ossuaire avec identification.

Monsieur BALLUAIS demande combien de tombes sont concernées.

Monsieur POMMÉ répond 91 mais il précise que les travaux vont aller très vite.

Monsieur LALANDE demande des explications concernant les écarts si importants entre toutes ces entreprises.

Monsieur le Maire répond que les moyens utilisés par les entreprises ne sont pas les mêmes.

L'entreprise DULUARD va commencer le 18 septembre et terminer avant la Toussaint pour la partie qui concerne le carré des adultes. Concernant la carré des enfants, les travaux seront réalisés également avant la Toussaint si possible.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise DULUARD vient avec du matériel équipé avec un bras télescopique. Il pourra tourner autour au-dessus des sépultures à relever, sans avoir à entrer, sortir et à déplacer l'engin. Ce qui explique la différence de coût.

Il précise également que les emplacements libérés ne seront livrables qu'au printemps 2019, le temps de laisser la terre se tasser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché désigné ci-dessus à l'entreprise DULUARD pour un montant de 32 240 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

Monsieur POMMÉ fait un aparté avant de passer au point n°5, concernant le Jardin du Souvenir.

Il explique au Conseil Municipal que celui-ci est dans un mauvais état car les gens mettent du désherbant, accrochent des petits cœurs, il y a des clous sur les arbres, il y a des tas de sable, des pots cassés et des fleurs en plastique, des fleurs fanées jetées derrière le columbarium.

Il souhaite réunir prochainement la commission pour revoir le règlement concernant le Jardin du Souvenir et essayer de réguler les mauvaises habitudes.

5. Point sur la rentrée scolaire

Présentation : Anne MINISINI

Point sur les effectifs de la rentrée scolaire dans les écoles maternelle et primaire

Madame MINISINI présente un point sur les effectifs de la rentrée scolaire dans les écoles maternelle et primaire.

Ecole maternelle : 148 enfants. Classes de 29 ou 30 élèves avec une ATSEM dans chaque classe.

Ecole primaire : 229 enfants. La dixième classe sera fermée jeudi 7 septembre. Il est annoncé une restructuration des CP et des CE1 pour le moment, pour réorganiser la répartition des élèves.

Point sur la reprise des Temps d'Activités Périscolaires

Madame MINISINI explique au Conseil Municipal que le même fonctionnement que l'année dernière a été adopté en maternelle et en primaire.

En maternelle, il faudra faire un point pour bien restructurer les groupes.

De manière générale, il a été procédé au recrutement d'encadrants car certains sont partis.

Organisation de la garderie périscolaire pendant les travaux.

Madame MINISINI explique que, pour l'instant, il est difficile de faire un bilan car les familles inscrivent les enfants à la garderie via le D.U.I. mais pas sur des jours fixes, donc il faut attendre un petit peu pour avoir du recul mais il y a d'ores et déjà beaucoup d'effectifs sur les premiers jours et elle pense qu'il va falloir revoir la répartition dans les salles de classe notamment concernant l'étude surveillée.

Monsieur le Maire souhaite intervenir concernant la fermeture de classe de l'école primaire.

Il dit que malheureusement, cette fermeture de classe a été officialisée ce mardi midi. Il avait l'espoir que la classe soit maintenue suite aux différents échanges avec l'inspection académique.

Monsieur le Maire reproche la manière dont cela a été fait, car la situation était identique au mois de juin et la commune avait eu la confirmation que le poste d'enseignant serait maintenu pour la rentrée 2017/2018 mais supprimé à la rentrée 2018.

Il ajoute qu'apprendre cette décision de fermeture de classe au dernier moment n'est pas tolérable vis-à-vis de l'enseignante et du corps enseignant tout entier qui travaille les cours en amont en fonction de l'affectation de la classe. Aujourd'hui, l'enseignante la dernière arrivée va se retrouver après-demain dans un autre endroit avec peut-être un autre niveau de classe.

Monsieur le Maire précise que la fermeture d'une classe a des incidences sur cinq autres classes qui sont impactées en terme d'organisation.

Il passe ensuite la parole à Monsieur DELLIERE, en tant que représentant des parents d'élèves au Conseil d'école.

Monsieur DELLIERE dit que le seul point positif dans cette affaire, c'est le soutien administratif auprès de la directrice Madame GIRARD, à hauteur de 50%, car il avait été envisagé de réduire ce temps d'aide administrative à 33% en même temps que la fermeture du poste.

Il ajoute qu'il a souhaité quand même faire une pétition sur la façon dont les choses se sont produites. Et il demandait à ce que l'enseignant reste, au moins jusqu'à la fin de l'année. Cette pétition est disponible au niveau des 2 boulangeries, pour ceux qui souhaitent la signer.

6. Point sur l'avancée des travaux en cours

Présentation : Christian BALIGAND, Jean-François POMMÉ

Monsieur POMMÉ fait une présentation sur l'avancée des différents travaux et chantiers en cours sur la commune sera faite au Conseil Municipal :

Travaux de réfection des vestiaires du stade de foot et des locaux périscolaires :

Les travaux ont redémarré depuis cette semaine.

Travaux d'implantation du city-stade :

La plateforme d'accueil du city-stade est terminée et la clôture du côté de la rue des Hortensias est également presque achevée.

Travaux de transformation du bâtiment associatif George Sand en cabinet médical :

Ces travaux ont pris un peu de retard.

Travaux d'aménagements urbains et paysagers à l'espace George Sand :

Ces travaux avancent malgré tous les désagréments qu'il peut y avoir. Les utilisateurs de ce site ont été informés. Ils sont, dans l'ensemble, assez compréhensifs.

Travaux de réalisation d'un parking au cimetière :

Le parking est réalisé, il reste la partie paysagère. Mais ce n'est pas encore la bonne période.

Point sur l'avancée des lotissements privés :

Monsieur le Maire explique que le lotissement NEXITY avance très bien comme beaucoup ont pu le constater.

Le lotissement de La Butte de la famille PIOGER est un peu en attente.

Le lotissement SOFIL derrière les écoles devrait démarrer en octobre. Il y a une réunion le 19 septembre à ce sujet. 50% des parcelles ont été réservées. La société SOFIL va commencer à travailler sur le projet d'extension du lotissement.

Petits travaux divers

Monsieur POMMÉ fait part au Conseil Municipal des travaux d'aménagement de la place des Tramways, du chemin de l'Hommeau, de l'accessibilité dans le haut de la rue du Frêne et dans le secteur des Hauts du Lac, des différents travaux de PATA dans la commune.

7. Affaires diverses

○ Retour permis de construire de L'ŒUF

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal que le permis de construire a été accordé le 28.08.2017 et présente le plan d'extension :



En bleu, l'extension représente une surface de 5 000 m². Il ajoute que le parking qui est en face de l'entreprise appartient à la commune et, après échange, ce parking va être vendu à L'ŒUF à l'euro symbolique.

○ Etat d'avancement de la vente de la maison rue du Frêne

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Hervé GRASTEAU a effectué plusieurs visites de la maison. Il y avait un acquéreur à 104 600 € et un acquéreur à 105 000 €.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour vendre ce bien à hauteur de 105 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble pour la somme proposée de 105 000 € net vendeur,***
- ***Autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint à signer toutes pièces et l'acte de vente correspondant chez Maître RIBOT, Notaire à La Bazoge.***

○ Etat d'avancement de la vente de la maison rue du Frêne

Monsieur DESCHAMPS transmet une information à la demande de l'Office de Tourisme Maine Cœur de Sarthe pour un spectacle qui aura lieu le 21 octobre prochain et pour lequel il reste des places à 10 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.